La multirisque professionnelle couvre les sinistres que l'entreprise pourrait subir (dégâts des eaux, incendie, bris de vitres, vol ou vandalisme... Ce contrat intègre également la responsabilité civile professionnelle (pour les activités éligibles)

OBJET DU CONTRAT

NOS CRITÈRES

CRITÈRES DE SOUSCRIPTION EN LIGNE	INCLUS DE BASE	SUR DÉROGATION	
Nombre de sites	Jusqu'à 3	Plus de 3	
Superficie	jusqu'à 400 m² (en ligne)	Plus de 400m²	
Nombre de salariés	Jusqu'à 10	Plus de 10	
Chiffre d'affaire	Jusqu'à 500 000 €) € Plus de 500 000 €	
Reprise non paiement	Non paiement accepté	/	
Nombre de de sinistres	1	Plus de 1	

NOS GARANTIES

CRITÈRES DE SOUSCRIPTION	INCLUS DE BASE	OPTIONS EN LIGNE	SUR DÉROGATION
RC exploitation	②		
RC employeur faute inexcusable	②		
RC occupant	②		
Défense pénale & recours	②		
Assistance	②		
Incendie & explosion	②	Jusqu'à 100 000 €	Plus de 100 000 €
Dégâts des eaux	②	Jusqu'à 100 000 €	Plus de 100 000 €
Vol & vandalisme	Ø	Jusqu'à 100 000 €	Plus de 100 000 €
Bris de glaces & enseignes	②	Jusqu'à 20 000 €	Plus de 20 000 €
Dommages électriques	②	Jusqu'à 20 000 €	Plus de 20 000 €
Bris de machines & informatique	②	Jusqu'à 20 000 €	Plus de 20 000 €
Aménagements extérieurs	②	Jusqu'à 8 000 €	Plus de 8 000 €
Denrées en réfrigérateur/congélateur	②	Jusqu'à 8 000 €	Plus de 8 000 €
Catastrophes naturelles	②		
Catastrophes technologiques	②		
Perte de valeur vénale	②		
Archive informatique & non informatique	②		
Effondrement	②		
Attentats & actes de terrorisme	②		
Tempêtes & événements climatiques	②		
Perte d'exploitation de base	En option		
Assurance pour compte du propriétaire	En option		
Capital Fonds et Valeurs	En option		
Capital d'objets d'Art et d'Ornements	En option		
Vol en dépendances	En option		
RC professionnelle	(si activité acceptée, sinon exclu)		Si activités non répertoriées

GROUPE ASSURMAX



La multirisque professionnelle couvre les sinistres que l'entreprise pourrait subir (dégâts des eaux, incendie, bris de vitres, vol ou vandalisme... Ce contrat intègre également la responsabilité civile professionnelle (pour les activités éligibles)







JUSQU'À 10 ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES SUR LE MÊME CONTRAT

NOTRE TARIF

Unique, quelque soit l'activité de l'entreprise.

À QUI S'ADRESSE-T-IL?

Ce contrat s'adresse aux entreprises de moins de 1500M², de moins de 25 salariés et n'ayant pas un chiffre d'affaires supérieur à 1 500 000 €.

(Plus de 10 salariés ou/et plus de 500K € de CA, plus de 400M² ou activité non référencée sur dérogation)

APPLICATION DES GARANTIES

Ouverture de vos dossiers sinistres sous 48H.

2 OPTIONS POSSIBLES

-Responsabilité civile mandataires sociaux -Protection juridique professionnelle étendue

OÙ S'EXERCE NOTRE GARANTIE?

La garantie s'exerce dans les pays membres de l'Union Européenne. (y compris les Départements, Régions et collectivités d'OUTRE-MER) ainsi que dans les pays suivants : «Suisse, Principautés de Monaco et d'Andorre, République de Saint-Marin, Liechtenstein, Norvège, Islande, Vatican»).

Sont exclus de la garantie les dommages imputables à vos établissements permanents situés en dehors de la France Métropolitaine, des Principautés de Monaco et d'Andorre.

MODALITÉS DE GESTION

Échéance principale le 1er janvier de chaque année.

FRANCHISE

0 € // 250 € // 500 € // 750 € // 1000 €

DATE D'EFFET

Immédiate et différée possible jusqu'à 12 mois.





FORMALITÉ ADMINISTRATIVE : BAIL + K-BIS + PHOTOS INTÉRIEURES & EXTÉRIEURES + CNI + RIB (SI MENSUEL)

GROUPE ASSURMAX